

MUFA.be



Nouvelles de la Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne

Lettre d'information n°54 - Décembre 2020

La Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne vous présente ses meilleurs vœux pour l'année à venir



Lauréat des MUses.lux 2020 - Prix du projet méditerranéen
Le collectif des Ateliers et le Centre culturel (Palais de la Neuve)



Lauréat des MUses.lux 2020 - Prix de l'édifice
La commune de Tanneville pour la rénovation de la Maison de village de Cens
Architecte : Étienne Barbeau



Lauréat des MUses.lux 2020 - Prix de l'espace public
La Ville de Saint-Hubert pour la rénovation urbaine du Centre-Ville
Architecte de paysage : Lucille Brin et l'atelier orange



Les MUses.lux 2020 - mention du jury
La commune de Palend pour la rénovation de l'école de Maison
Architecte : Philippe Bourdon

Une année faite de rencontres, de découvertes, d'émerveillement...

En route pour 2021...

Cette fin d'année a été, malgré les mesures Covid toujours en vigueur, particulièrement riche et animée pour la MuFA !

Dans cette lettre d'information, vous découvrirez

- Les lauréats de notre première édition des MUses.lux
- Les enjeux des Arènes du territoire de la MuFA
- Le bilan de notre réflexion sur l'habitat léger

Après des congés bien mérités, notre équipe vous retrouve dès l'année prochaine pour de nouveaux projets qui nous l'espérons vous/nous enrichiront d'avantage !

Christian Massard, président

17 décembre 2020

Les MUses.lux Le jury a rendu son verdict !



LES
MUSES.LUX

Prix des Maisons de l'urbanisme
de la province de Luxembourg

En novembre 2019, la MurlA et la MuFA se sont associées pour lancer le prix

des Maisons de l'urbanisme de la province de Luxembourg, les **MU**ses.lux. Ce prix vise à récompenser les réalisations contribuant à l'attractivité et à la qualité du cadre de vie d'une ville, d'un bourg ou d'un village. Le jury s'est réuni en octobre 2020 et la proclamation des prix s'est déroulée en direct sur les pages Facebook des deux Maisons de l'urbanisme ce 17 décembre !

Voici le verdict du Jury :



Lauréat de la catégorie *Espace public*

La Ville de Saint-Hubert
pour la rénovation urbaine du Centre-ville
Auteurs de projet : [Suède 36](#) et [Tractebel-engie](#)



Lauréat de la catégorie *Bâtiment*

La commune de Tenneville
pour la rénovation de la maison de village de Cens
Auteur de projet : [Etienne Burmon](#)



Lauréat de la catégorie *Projet mobilisateur*

Le collectif Les ABéros
pour les ABéros
Auteurs de projet : le collectif Les ABéros et [le Centre culturel de Habay-la-Neuve](#)



Mention honorifique du jury

La commune de Paliseul
pour la rénovation de l'école de Maissin
Auteur de projet : [Philippe Jourdan](#)

Ce prix est une initiative des Maisons de l'Urbanisme Famenne-Ardenne et Lorraine-Ardenne avec le soutien de la Wallonie et de la Cellule Développement Durable de la Province de Luxembourg.

Toutes nos félicitations aux maîtres de l'ouvrage de chacun de ces projets lauréats qui ont été récompensés par un montant de 1500 euros !

11 décembre 2020

5 enjeux pour nos Arènes locales

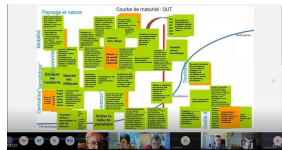


VRPAU



Nous vous en parlons dans notre dernière *Lettre d'information*, à l'initiative du Ministre de l'Aménagement du Territoire et du Service Public de Wallonie, la MuFA a rassemblé virtuellement un panel d'acteurs représentatifs de la diversité de nos 19 communes.

Sur base du canevas d'animation initialement proposé par le SPW, ces intervenants engagés ont débattu sur les enjeux régionaux mais surtout locaux et ruraux liés à la réduction de l'artificialisation des sols et de l'étalement urbain à l'horizon 2050 et ont fait émerger cinq enjeux :



- La sensibilisation, la formation et l'information
- La révision du plan de secteur
- La revitalisation des territoires ruraux
- L'habitat
- L'agriculture

Les résultats de ces trois matinées de réflexions (synthèse et sketchnote par Pictobello.com) seront officiellement envoyés au Service Public de Wallonie début 2021. A suivre...

10 décembre 2020

Le point sur l'habitat léger

L'habitat léger (HL), reconnu officiellement par le Code Wallon de l'Habitat Durable (CWDH) depuis le 1er septembre 2019, a suscité beaucoup d'enthousiasme et d'espoir de la part de demandeurs. Alors que le confinement stimule les envies de vivre à la campagne et que la législation n'arrête pas d'évoluer en la matière, c'est donc bien naturellement que l'HL a occupé une partie de l'actualité urbanistique en 2020 et fera encore parler de lui en 2021 !

La MuFA s'y intéresse également



En mai 2019, nous participons aux Rencontres internationales à Louvain-la-Neuve et visitons son célèbre quartier de la Baraque. En octobre et novembre 2020, les Maisons de l'urbanisme (MU) et la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) proposent une formation de 3 jours aux Conseillers en Aménagement du Territoire et Urbanisme (CATU). En décembre, nous co-organisons

avec le Parc Naturel des Deux-Ourthes (PNDO) une matinée d'échange entre les services urbanisme et le SPW/Fonctionnaire Délégué (FD) d'Arlon et participons à une matinée de réflexion avec les communes du Parc Naturel de l'Ardenne Méridionale (PNAM). L'ensemble de ces échanges fructueux sont à la base d'une présentation qui tourne dès à présent dans les Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) de nos 19 communes !

Que retenir de ces échanges ?

L'habitat léger est une notion complexe tant elle englobe une variété de constructions et de fonctions diverses. Le CWDH n'en donne pas de définition précise mais précise 9 critères dont il faut en remplir 3 minimums pour être qualifié d'HL. Le Code du Développement territorial (CoDT) l'évoque à peine. Enfin, le Commissariat Général au tourisme (CGT) ne prend en compte que l'HL comme logement touristique. Il y a de quoi y perdre son latin et on comprendra qu'il n'est pas aisé pour les demandeurs de comprendre pourquoi certains projets sont autorisés et d'autres pas. L'expression « Commune tiny-friend » a d'ailleurs fait son apparition sur les réseaux sociaux pour identifier les communes qui sont favorables à l'habitat léger. Cet espoir naïf ou utopique d'une commune qui dirait « oui » à l'installation de tout type d'habitat, partout, est dû au manque d'information ou à la méconnaissance des règles en vigueur.

Bon nombre de demandeurs souhaitent s'installer à la campagne pour y produire leur propre nourriture et être autonomes. La zone agricole permet effectivement l'installation d'habitat mais uniquement pour les exploitants dont l'agriculture est l'activité principale ou complémentaire ! En zone forestière, il y a une volonté de permettre la diversification des activités tout en préservant la



biodiversité. Il est donc possible d'y installer du logement touristique moyennant le respect de 16 conditions cumulatives !

Vous l'aurez compris, le sujet n'est pas simple. Les communes reçoivent beaucoup de demandes mais peu de dossiers complets et recevables arrivent au FD. Pour lui, l'intégration et la situation en cœur de village ou en périphérie sont à prendre en compte. Il préconise le recours au permis à durée limitée et une maîtrise foncière de la part des communes et rappelle que c'est également un choix politique d'accepter ou non l'HL. Afin d'apporter une aide à la décision, le Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, Direction du Luxembourg réfléchit, avec ses partenaires de terrain, à la création d'une grille d'analyse.

En conclusion

Ce sujet est loin d'être clos et pourrait par ailleurs être lié aux enjeux des années à venir que sont la limitation de l'artificialisation des sols et le frein à l'étalement urbain. L'HL est-il une solution ou un problème au regard des besoins grandissants en petits logements ?

De notre côté, Nous restons à votre disposition pour venir présenter ce sujet dans les CCATM.

Pour aller plus loin

- [L'habitat léger en dix questions](#) par l'UVCW
- [Reconnaitre l'habitat léger en Wallonie](#) Quelques clés de compréhension de l'étude juridique sur l'habitat léger... par l'UVCW



**MAISON DE L'URBANISME
FAMENNE-ARDENNE asbl**

Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne
N° entreprise : 860 602 806
Rue de l'Ancienne Poste 24
6900 Marloie
N° compte : BE82 7512 0485 7168

CONTACT -
-084/456860 -
-info@mufa.be-
-http://www.mufa.be-

Vous recevez ce message car vous avez marqué votre intérêt
en communiquant vos coordonnées à la MUFA

Le 25 mai 2018, l'Europe a franchi un pas dans la protection des données
personnelles.

En décidant de vous désinscrire ici, vous serez retiré de la liste d'envoi de la
newsletter.

Si vous souhaitez également être retiré du carnet d'adresse de la MUFA, merci de
nous envoyer un email à l'adresse info@mufa.be. Si nous n'avons aucune réaction de
votre part, nous supposons que vous êtes encore partant pour recevoir les news de
la MUFA ! Merci !

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 sendinblue

